

Collectif

**HANDICAP !**

**Dispositif de répit La Calmie**

Rapport d'activité  
2022



<https://www.collectifhandicap33.org/>

Introduction	2
Rappel du contexte de mise en œuvre	3
Le fonctionnement associatif	3
Le Bureau et le Conseil d'Administration	3
La répartition des missions	4
Indicateurs d'activité	5
File active	5
Cartographie de la domiciliation des 66 familles	6
Les jeunes	6
L'encadrement	7
Calendrier d'ouverture et taux de satisfaction des demandes	9
Les temps de répit	10
Nombre de jours de répit	10
Les bienfaits du répit	11
Pour les parents	11
Pour les fratries	11
Pour le jeune accueilli	12
Suggestions et remarques des parents	12
Témoignage d'un professionnel	13
Nos partenaires	14
Opérationnels	14
Sites d'accueil	14
Encadrement	14
Financiers	15
Relais institutionnels	15
Projets et perspectives	15

## Introduction

*« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ! ».*

Cette citation nous ressemble.

Elle nous porte depuis le début de l'aventure et nous libère de freins et de contraintes qui auraient pu représenter des obstacles.

Elle nous rassemble autour d'un objectif commun et nous relie dans la volonté affirmée d'agir en soutien aux parents d'enfants en situation de handicap.

Elle conjugue tous les points de vue : ceux des parents concernés et des professionnels exerçant dans le champ du handicap.

Elle nous associe dans notre détermination à coconstruire, toujours.

Elle nous ouvre à d'autres rencontres.

Elle est synonyme d'engagement, de solidarité et aussi de rires et de plaisir à œuvrer, ensemble.

Cette citation nous ressemble et elle vous ressemble : parents, bénévoles, professionnels, partenaires qui lirez ce qui suit.

C'est ensemble que nous avons coconstruit La Calmie, c'est ensemble que nous la portons.

Merci à nous tous !

Sylvie Meunier

Présidente

## Rappel du contexte de mise en œuvre

Fruit du rassemblement de parents d'enfants en situation de handicap et de professionnels œuvrant dans les secteurs sanitaire et médico-social, le Collectif Handicap !, depuis 2017, a été force de réflexions et de propositions. En 2018, l'organisation d'un colloque sur le concept de l'inclusion nous a conduits à creuser la question du répit. A l'issue d'une large enquête auprès des familles concernées, nous avons pu mettre en place, en 2019, un nouveau colloque sur le thème du répit parental.

Ne voulant pas en rester à l'état de constats et de témoignages, nous avons poursuivi notre action avec la mise en œuvre de groupes de travail transversaux familles-professionnels-bénévoles chargés d'imaginer diverses solutions de répit. C'est celle du répit hors domicile qui a été retenue comme innovation répondant aux besoins exprimés par les parents.

Depuis le 2 mars 2020, le Collectif Handicap ! s'est constitué en association loi 1901. L'arrivée de la pandémie a été un accélérateur de la concrétisation du dispositif de répit La Calmie, le premier confinement ayant eu des effets délétères sur les contextes familiaux. L'accueil de jeunes de 3 à 20 ans, par groupes de 5, accompagnés par des intervenants sociaux mis à disposition par un SAAD<sup>1</sup> partenaire, a pu voir le jour le 4 juillet 2020.

Les partenaires financiers et privés ont soutenu rapidement le projet expérimental. D'une part, parce qu'il venait pallier les fermetures d'établissements spécialisés et de séjours de vacances adaptés l'été 2020 et, d'autre part, parce qu'il constituait une réponse innovante sur le territoire girondin.

Il est cependant essentiel de souligner que la situation sanitaire n'a fait que mettre en lumière un besoin criant et pour lequel peu ou pas de solutions existent selon les territoires.

## Le fonctionnement associatif

### Le Bureau et le Conseil d'Administration

L'association, lors de sa constitution, s'est dotée d'un Bureau composé du trépied classique présidence-secrétariat-trésorerie auquel viennent s'ajouter des fonctions d'adjoint.

Les rôles favorisent une certaine lisibilité pour les partenaires mais, dans la réalité, le fonctionnement participatif à l'œuvre permet à chaque membre du Bureau et du Conseil d'Administration d'exprimer son opinion, de contribuer à l'amélioration du dispositif, d'apporter ses compétences et d'utiliser son réseau. Les réunions du Bureau, mensuelles, sont élargies aux membres du Conseil d'Administration. Essentiellement féminines, elles rassemblent des professionnelles des champs sanitaire et médico-social et des mères d'enfants en situation de handicap. Certaines ont parfois les deux prérogatives.

Une coordinatrice, à 0.5 ETP depuis novembre 2021, assure une partie des missions initialement assumées par les bénévoles. Ces dernières garantissent l'accomplissement des tâches restantes.

Des rencontres avec les partenaires sont organisées régulièrement afin d'échanger autour du dispositif de répit, son organisation, son financement, sa pérennisation.

---

<sup>1</sup> Service d'Aide A Domicile



### La répartition des missions

La qualité des accueils requiert un travail préparatoire afin que les conditions optimales soient réunies et que se crée un lien de confiance entre aidants, aidés, professionnels et bénévoles. La coordination et le suivi de cette action nécessitent également des heures de préparation, d'échanges, de réunions, de rencontres avec les partenaires, de valorisation au travers de différents outils (reporting, enquêtes, rapport d'activité, etc.), de suivi budgétaire, de réponses à des appels à projets et la recherche constante de l'adéquation du dispositif aux attentes des familles. Cette solution de répit ne peut s'improviser et fait appel à de multiples compétences.

Bénévoles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation</li> <li>• Permanences</li> <li>• Liens avec les familles</li> <li>• Liens réseau et partenariat</li> <li>• Elaboration des outils</li> <li>• Rapport d'activité</li> <li>• Enquêtes et analyses</li> <li>• Rédaction divers documents</li> <li>• Gestion financière et comptable</li> <li>• Gestion des inscriptions</li> <li>• Veille documentaire</li> <li>• Réponses aux AAP, demandes de subventions</li> <li>• Gestion de la messagerie</li> <li>• Gestion du site internet</li> <li>• Réunions de Bureau, CA, partenaires</li> <li>• Tâches de secrétariat (cotisations, CR réunions, reporting)</li> </ul>

Coordinatrice
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation</li> <li>• Permanences</li> <li>• Liens réseau et partenariat</li> <li>• Liens avec les professionnels soutenant les familles</li> <li>• Guidance des pratiques professionnelles</li> <li>• Réunions de Bureau, CA, partenaires</li> <li>• Gestion de la messagerie</li> <li>• Gestion des inscriptions</li> <li>• Organisation des plannings jeunes et intervenants</li> <li>• Liens avec les familles</li> <li>• Gestion et préparation du matériel</li> <li>• Achats</li> <li>• Veille sur les conventions partenariales</li> </ul>

La comptabilisation du temps de bénévolat permet de valoriser à hauteur d'une **moyenne mensuelle de 83h** les tâches exercées par les bénévoles.

La coordinatrice, à 0.5 ETP, depuis novembre 2021 remplit avec efficacité les missions complémentaires. **Sans son concours, les bénévoles n'auraient pas pu assurer le développement du dispositif tel qu'il existe aujourd'hui.**

## Indicateurs d'activité

62 % des parents concernés ont répondu à l'enquête de satisfaction menée en décembre 2022. Leurs réponses agrémentent ce rapport d'activité et nous orientent également dans l'amélioration du dispositif afin de répondre, autant que faire se peut, au plus près de leurs besoins.

### File active

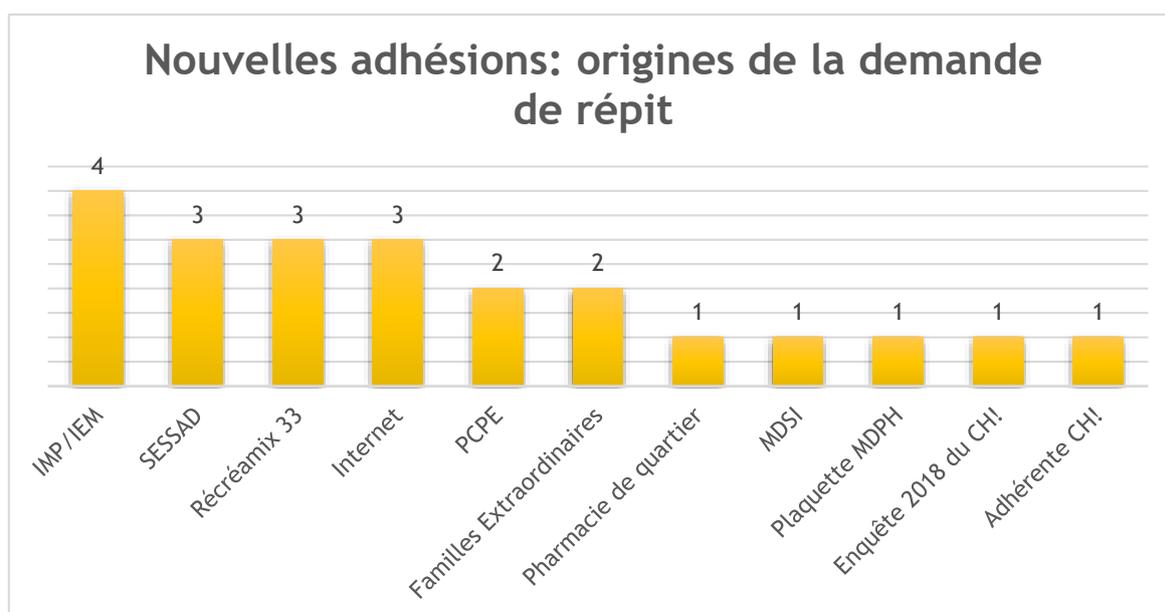
Depuis 2020, nous comptabilisons une file active de **100 familles dont 5 fratries de 2 enfants.**

Sur l'année 2022, la file active est de **66 jeunes dont 3 fratries de 2 enfants.** 2 familles n'ont pas donné suite après l'essai d'accueil d'une demi-journée.

Certaines données, figurant dans le rapport d'activité, concerneront les 66 jeunes et d'autres uniquement les 64 familles ayant bénéficié de plus d'une demi-journée de répit. Cet élément sera précisé à chaque fois.

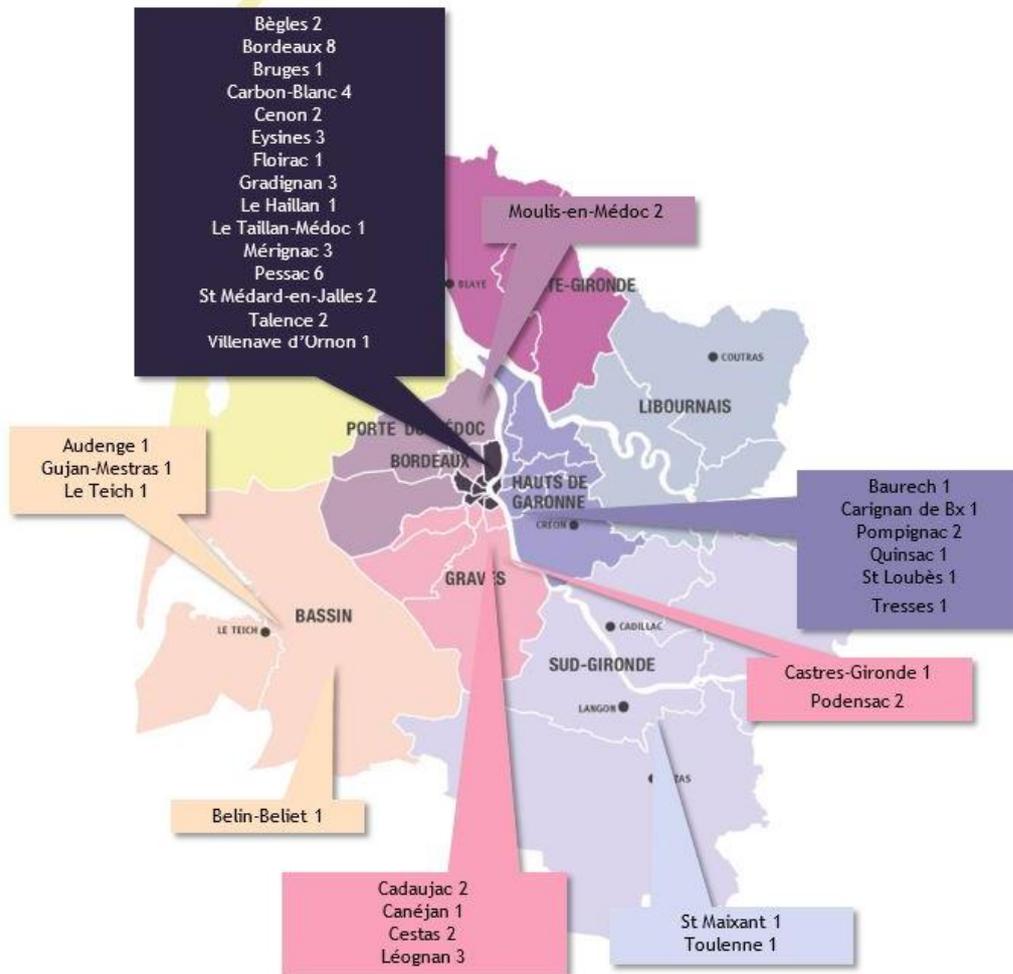
Les demandes de répit évoluent selon le besoin ressenti par les parents. Ils ont la liberté d'y recourir ou non selon leur contexte. Certaines reviennent après 1 an d'absence, d'autres sont demandeuses depuis 2020. Nous enregistrons régulièrement de nouvelles demandes qu'elles émanent directement des familles ou bien de professionnels.

En 2022, nous avons enregistré 54 nouvelles demandes dont 22 ont abouti à un ou plusieurs accueils. La plupart d'entre elles ont été portées, initialement, par des professionnels. Nous prenons ensuite le relais directement avec les familles. Si ces dernières en expriment le besoin, les professionnels deviennent alors partie prenante pour soutenir la famille.



## Cartographie de la domiciliation des 66 familles

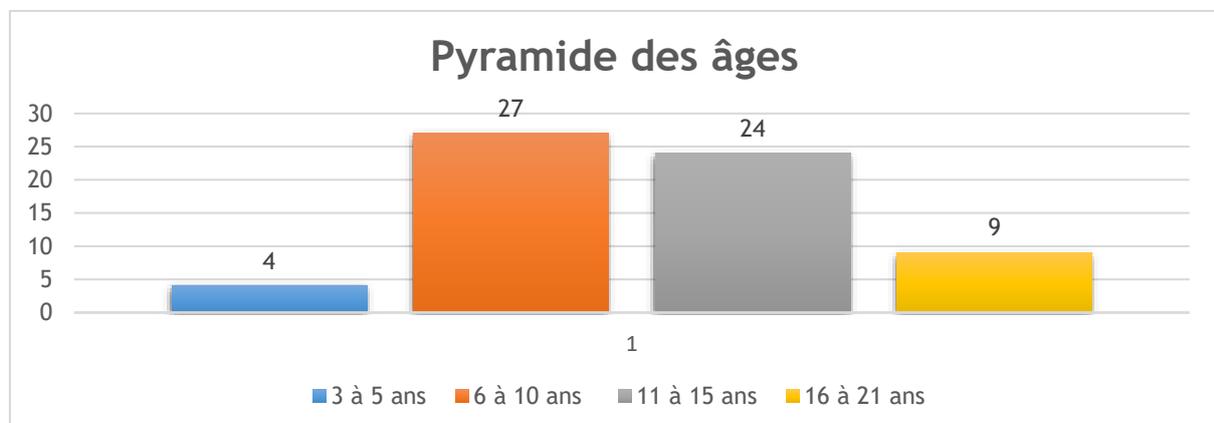
61 % des familles habitent dans la Métropole bordelaise.



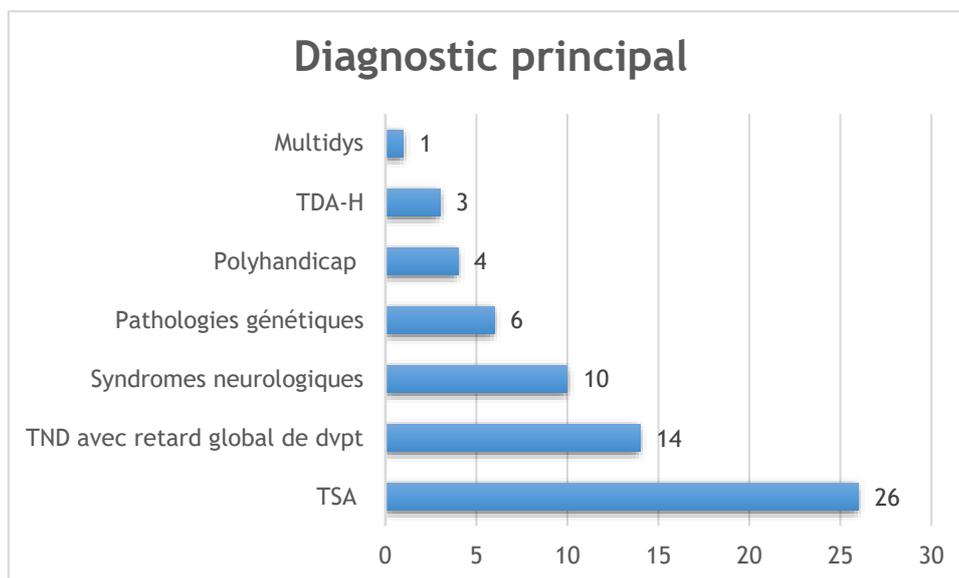
## Les jeunes

80 % des 64 jeunes accueillis régulièrement sont âgés de 6 à 15 ans.

La moyenne d'âge de la totalité des jeunes est de 11,5 ans.



Ces mêmes jeunes présentent les handicaps suivants selon le diagnostic principal indiqué par les familles. Il va sans dire que la très grande majorité des jeunes ont des troubles associés qui impactent, souvent de façon très marquée, leurs capacités cognitives, relationnelles et sensorielles.



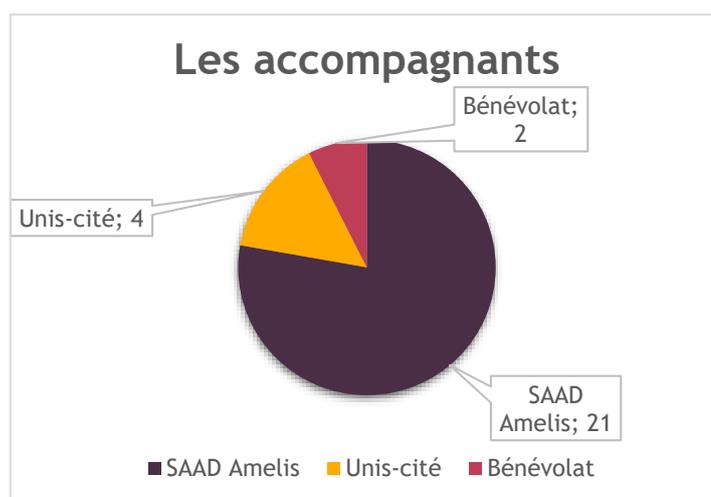
## L'encadrement

L'accueil des familles est assuré par la coordinatrice et/ou les bénévoles. L'encadrement des enfants est assuré par des professionnels du SAAD Amelis mis à disposition auprès du Collectif Handicap ! dans le cadre d'une convention spécifique. A noter, parmi ces professionnels, la présence d'étudiants à l'IRTS qui ont été mis en lien avec le SAAD par le l'association.

Pour la 3eme année consécutive, des volontaires en service civique d'Unis-cité, participent à l'accueil des enfants tous les samedis et durant les vacances scolaires.

En 2022, 35 personnes ont participé à l'accompagnement des jeunes durant les journées d'accueil, dont 7 membres bénévoles du Conseil d'Administration, la coordinatrice de l'association, 2 bénévoles (hors CA), 27 professionnels du SAAS, 4 jeunes volontaires en service civique.

Le graphique représente les personnes accompagnant les jeunes sur tout la journée.

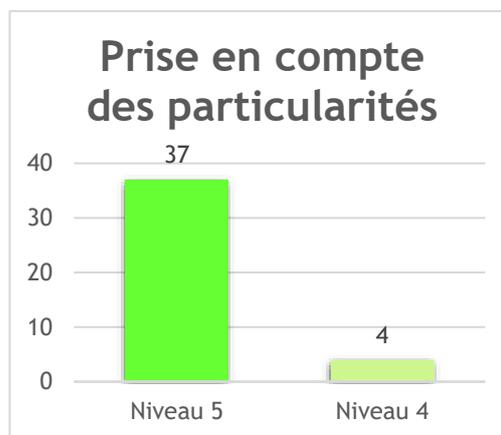
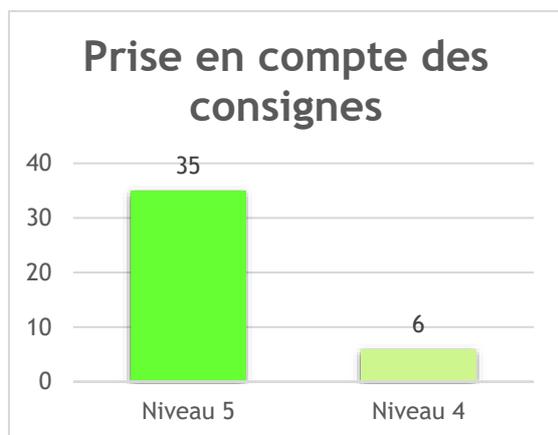


Certains des intervenants travaillent à La Calmie depuis 2020 et se sont saisis de la philosophie du Collectif Handicap ! pour la transmettre aux nouvelles recrues. Il est essentiel ici de souligner les qualités personnelles et professionnelles des personnes qui ont participé, tout au long de l'année, à l'accompagnement des jeunes.

Aussi bien bénévole que professionnel, l'encadrement proposé est multiforme et contribue à remplir des objectifs variés :

- Montée en compétences de professionnels recrutés par le SAAD,
- Valorisation du module engagement inscrit dans les formations des travailleurs sociaux de l'IRTS NA<sup>2</sup>,
- Expérience de travail pour les étudiants de l'IRTS NA recrutés par le SAAD,
- Expérience de travail d'équipe pour les professionnels des SAAD et les étudiants,
- Développement de la capacité à travailler en équipe, à transmettre les informations, à se passer le relais,
- Expérience de travail avec les familles,
- Confirmation de projets d'orientation professionnelle pour les jeunes volontaires en service civique détachés par Unis-Cité<sup>3</sup>,
- Réponse à un souhait d'engagement citoyen pour les bénévoles.

Nous avons demandé aux parents d'indiquer leur niveau de satisfaction<sup>4</sup> concernant la prise en compte, par les encadrants, des consignes données le matin et des particularités de leur enfant (sur une échelle de 1 à 5, 5 étant le niveau de satisfaction le plus élevé) :



Il s'agit là de points de vigilance extrêmement importants car ils participent, d'emblée, à alléger la charge mentale du parent et lèvent le sentiment de culpabilité exprimé, parfois, par les familles.

« Intervenants très à l'écoute, bienveillants. Accueil chaleureux, sans jugement parce que notre enfant est différent, très appréciable<sup>5</sup> ».

Des familles pointent une amélioration à apporter sur le suivi des traitements à donner. D'autres proposent la mise en place d'un petit cahier de liaison qui permettrait de noter les

<sup>2</sup> <https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr/>

<sup>3</sup> <https://www.uniscite.fr/>

<sup>4</sup> Extraits de l'enquête de satisfaction de décembre 2022

<sup>5</sup> Idem

consignes et l'état de l'enfant le jour J. Une autre suggère d'avoir un lieu de change adapté pour les enfants plus grands<sup>6</sup>.

## Calendrier d'ouverture et taux de satisfaction des demandes

En 2022, 102 jours d'ouverture (contre 88 en 2021) ont permis de satisfaire 32 % des demandes de répit.

Sur 2 749 demandes de demi-journées seules 930 d'entre elles ont pu être satisfaites.



De janvier à décembre 2022, le nombre de demandes de répit a augmenté de 60 %

Périodes	Nbre de jours d'ouverture	Nbre demandes de de ½ journées	Nbre demandes de satisfaites	Taux de satisfaction de
1 <sup>er</sup> trimestre 2022	27	602	251	42 %
2 <sup>nd</sup> trimestre 2022	27	733	240	33 %
Juillet-août 2022	18	412	142	34 %
4 <sup>ème</sup> trimestre 2022	30	1 002	295	29 %

Théoriquement, les 102 journées d'ouverture auraient dû permettre de proposer 1 020 demi-journées d'accueil. Cependant, le contexte sanitaire, toujours extrêmement fragile, a provoqué des défections de dernière minute, impossibles à remplacer.

Les jeunes ont pu être accueillis sur plusieurs sites, les parents faisant parfois le choix d'une date plutôt que d'un lieu<sup>7</sup>.

Ceci est, bien évidemment, à corréliser avec le nombre de jours de prêts des locaux pour chaque site, les conventions qui les régissent et les impondérables (travaux sur site, élections) qui obligent à trouver une solution de remplacement.

En 2022, voici le nombre de jours d'occupation des locaux de nos partenaires :

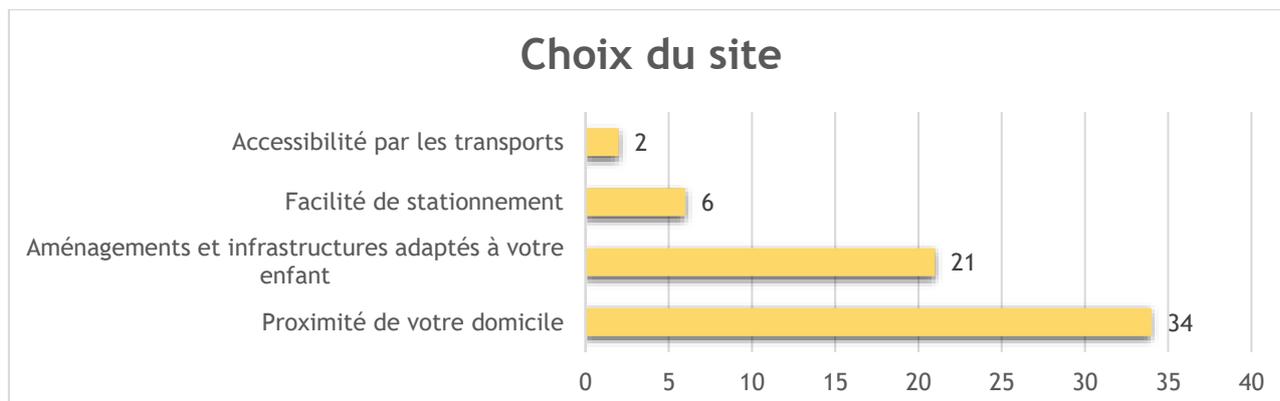
- ✓ Hôpital de jour à Léognan : 47 jours
- ✓ Ecole Thiers à Bordeaux : 33 jours
- ✓ IME l'Alouette à Pessac : 12 jours

<sup>6</sup> Idem

<sup>7</sup> Extraits de l'enquête de satisfaction de décembre 2022

- ✓ Relais des aidants à Mérignac : 10 jours

Le choix du site d'accueil répond également à des critères pratiques<sup>8</sup> :



95 % des répondants à l'enquête estiment que le lieu d'accueil est adapté à leur enfant en termes d'infrastructures, d'espaces bien délimités, d'espace extérieur. Si la plupart soulignent la proximité avec leur domicile, d'autres pointent la nécessité d'élargir les lieux afin d'éviter des temps de trajets trop longs. La question du change est à nouveau posée, les locaux ne bénéficiant pas de matériel adapté tel qu'une table à langer électrique qui «*facilite ce moment pour l'enfant et les encadrants*<sup>9</sup> » ainsi que, pour un site, celle de l'accessibilité pour un jeune en fauteuil roulant.

Il est utile de préciser les contraintes de mobilité des professionnels qui interviennent dans l'encadrement, la grande majorité d'entre eux empruntant les transports en commun. Les bénévoles du Collectif Handicap ! ainsi que la coordinatrice sont souvent amenées à effectuer du covoiturage matin et soir.

## Les temps de répit

### Nombre de jours de répit

Nous avons interrogé les parents sur leur niveau de satisfaction du nombre de jours de répit attribués dans l'année, qui varie entre 2 à 3 jours par trimestre. Il est essentiel d'indiquer les éléments de compréhension des modalités d'attribution des dates de répit :

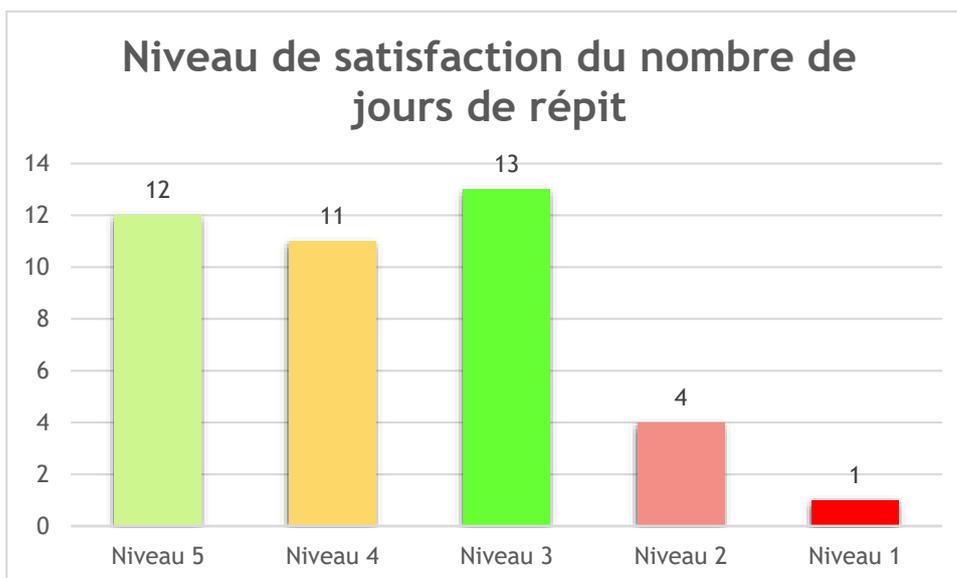
- ✓ Les demandes sont exponentielles,
- ✓ Les parents peuvent indiquer autant de dates qu'ils le souhaitent lors de l'envoi trimestriel des calendriers d'ouverture,
- ✓ Les attributions sont égalitaires,
- ✓ Lors de l'absence connue d'un enfant, le principe est de proposer la place à une nouvelle famille, en attente de répit.

Sur une échelle de 1 à 5, 5 étant le niveau de satisfaction le plus élevé, les parents se montrent globalement satisfaits.<sup>10</sup> Ceci est à mettre en parallèle avec ce que nous disent de nombreux parents « *Avant, il n'y avait rien* ».

<sup>8</sup> Extraits de l'enquête de satisfaction de décembre 2022

<sup>9</sup> Idem

<sup>10</sup> Extraits de l'enquête de satisfaction de décembre 2022

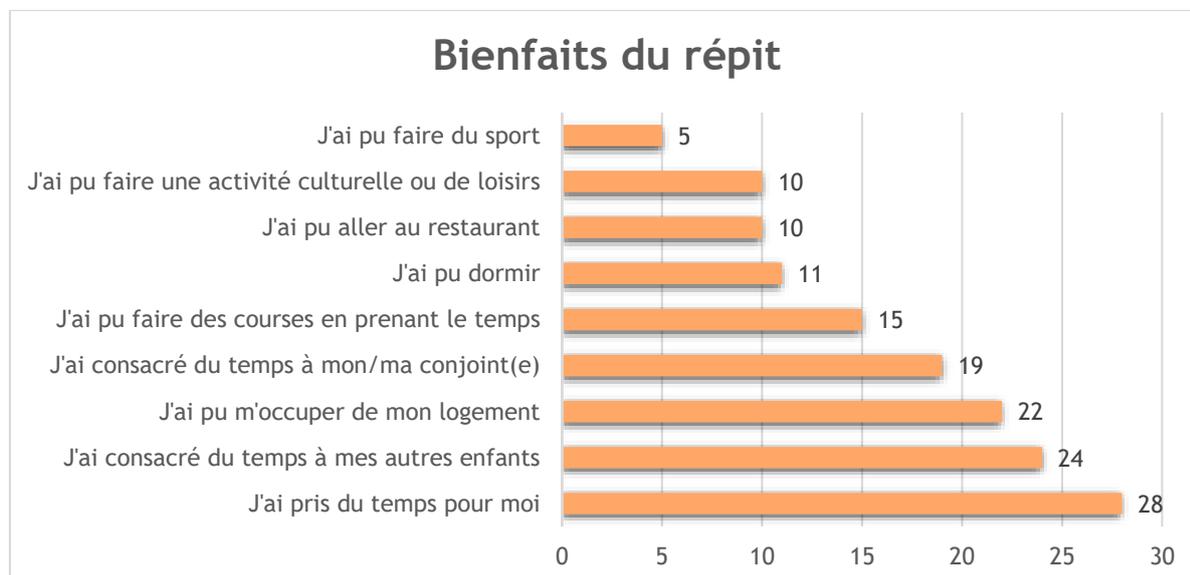


## Les bienfaits du répit

Pour les parents

« *Les jours de répit sont une vraie bulle d'oxygène pour l'ensemble de la famille* ».

Les parents ont pu indiquer, dans l'enquête, leurs façons d'occuper le temps de répit. L'importance accordée à soi, à la famille et au logement est révélatrice, en creux, du temps substantiel accordé à l'enfant en situation de handicap et à l'hypervigilance que celui-ci requiert.



Pour les frères

Les parents valorisent le temps qu'ils peuvent consacrer aux frères et sœurs, en dehors de la présence de l'enfant en situation de handicap<sup>11</sup>.

« *Un peu plus de temps sans le handicap et ses contraintes si lourdes sur notre famille* ».

<sup>11</sup> Extraits de l'enquête de satisfaction de décembre 2022

« Attention personnalisée ».

« La possibilité de leur accorder davantage de temps en général, faire le point sur leur scolarité et passer un peu plus de temps avec eux ».

« Ils étaient contents d'avoir une maman pour s'occuper d'eux sans stress et sans le petit frère ».

« Sa sœur est ravie que son petit frère ait un accueil où il s'amuse et que ses parents fassent des loisirs ensemble ».

« Les parents peuvent s'occuper de l'autre enfant, l'accompagner à des activités sportives, ludiques (cinéma, anniversaires...) ».

« Il sait qu'il a du temps privilégié régulièrement ».

« Moment de calme pour le nourrisson ».

« Lâcher-prise et passer du temps seule avec ses parents ».

Pour le jeune accueilli

Des parents expriment les effets bénéfiques de l'accueil de leur enfant, certains d'entre eux ne bénéficiant, par ailleurs, d'aucune autre prise en charge ou accompagnement spécialisé en collectif. La possibilité d'éprouver des interactions sociales en petit groupe devient alors un enjeu majeur dans le maintien ou l'acquisition de compétences sociales et de l'autonomie<sup>12</sup>.

« Ma fille est toujours ravie de venir. C'est, depuis, plus d'un an, une des rares prises en charge en extérieur qu'elle a et, encore plus rare, en collectivité ».

« Apprentissage dans du petit collectif ».

« Renforce les interactions, l'effet de groupe stimule l'intérêt des activités ou dans l'acquisition de l'autonomie ».

Une maman le souligne très bien en mettant l'accent sur le besoin de régularité des temps d'accueil pour son enfant mais aussi le besoin d'avoir des repères stables :

« Pour mon fils la journée reste malheureusement toujours difficile - mais ça n'a rien à voir avec les intervenants ou les lieux. Je pense que c'est pas assez régulier pour lui et les intervenants changent également souvent. C'est plus un problème de repère pour lui ».

Suggestions et remarques des parents<sup>13</sup>

A la fin de l'enquête, les parents ont été sollicités pour, s'ils le souhaitent, faire des remarques complémentaires.

Globalement, ils souhaitent avoir davantage de jours de répit et que les lieux d'accueil se diversifient et prennent en compte l'accessibilité des locaux.

Si des parents font des suggestions de modifications des horaires d'accueil (plus tard le matin et le soir), il est important de préciser que les accueils peuvent s'échelonner le matin, sur simple demande.

---

<sup>12</sup> Idem

<sup>13</sup> Idem

Un parent suggère « Afin de mieux préparer l'accueil à La Calmie avec mon enfant, serait-il possible d'avoir quelques jours avant les noms des enfants présents ? »

« L'idéal serait que ce dispositif soit un modèle pour développer des dispositifs de répit similaires pour ados et jeunes adultes. Bien que ma fille semble très bien au milieu des plus jeunes aussi ».

« Ce service mis à notre disposition est à conserver et à développer. Il faut bien prendre conscience que ces actions nous aident à avancer, nous permettent de prendre du temps pour nous. Mais il faudrait pouvoir répondre à toutes les demandes car il y a trop de personnes sans solution ».

« J'espère que l'État, les partenaires entendront nos voix, nos besoins et qu'ils nous permettront de développer ce projet pour en faire bénéficier le plus grand nombre. Les parents pourront enfin bénéficier de répit qui prendra tout son sens et nos enfants pourront s'épanouir dans un environnement sécurisé, adapté, entourés de personnes qualifiées compétentes et bienveillantes ».

### Témoignage d'un professionnel

Les témoignages des familles concernées sont essentiels à la valorisation et à la poursuite de notre action. Tout aussi essentiels sont les témoignages de l'expérience des professionnels du SAAD qui accompagnent les jeunes durant les jours d'accueil. Ici, celui de J., animateur de formation initiale, qui a participé à l'accompagnement de septembre 2020 à décembre 2022 :

« J'ai travaillé deux ans avec le Collectif Handicap. Deux très bonnes années. Officiant le reste de la semaine à domicile chez des enfants diagnostiqués TSA, les journées passées au collectif furent très enrichissantes pour mon travail. Évoluer au sein d'une équipe de professionnels me permet de découvrir d'autres méthodes pédagogiques, d'autres visions de ce métier, et du handicap en général. J'ai pu peaufiner mon approche, améliorer mon travail en équipe. Toujours dans une ambiance chaleureuse, avec des collègues aussi sympathiques que consciencieux. La bonne humeur n'excluant pas le relâchement, l'équipe d'encadrants est toujours vigilante aux protocoles sanitaires et médicaux. Bienveillance, sécurité, et transparence sont les mots clefs du Collectif. Si beaucoup d'anciens employés continuent de venir bénévolement pour soutenir la structure, ce n'est pas sans raison. De plus, au fil des mois, j'ai pu me rendre compte des effets bénéfiques qu'offraient ces journées, autant pour les enfants que pour leurs parents. Les enfants, car il y a une grande réflexion en amont sur la composition des groupes ; afin que les troubles de l'un n'empiètent pas sur ceux de l'autre. Il y a une cohérence homogène dans la gestion de ces groupes, qui permet aux enfants de ne jamais se sentir oppressé par les autres, ni de se sentir à l'écart. Il y a toujours des activités à faire en fonction des capacités de votre enfant. Des activités manuelles (peinture, coloriage etc...) ou alors des jeux de motricité, des ballons, des bulles, etc.

Quant aux parents, il suffit généralement d'un seul samedi pour les rassurer. Lorsque la première journée touche à sa fin, et que les parents voient le sourire de leur enfant, la question la plus fréquemment posée est : « Il/Elle pourra revenir quand ? »

J'espère que ces quelques mots auront suffi à vous convaincre de la fiabilité du collectif handicap. Si ce n'est pas le cas, votre enfant saura finir de vous séduire. »

## Nos partenaires

### Opérationnels



#### Sites d'accueil

Dès le départ, nous avons envisagé de proposer un dispositif au plus près du domicile des familles. Notre territoire d'intervention reste la métropole bordelaise et ses proches alentours en raison, notamment, du rayon d'action du SAAD partenaire.

La diversité des sites d'accueil a permis de répondre plus précisément à des besoins de proximité. Nos 5 partenaires ont montré beaucoup de réactivité et d'intérêt pour

notre dispositif :

- ✓ Hôpital de jour l'Oiseau-Lyre, ARI<sup>14</sup>, à Léognan,
- ✓ IME Don Bosco, Villa 3, IDB<sup>15</sup>, à Gradignan, (non utilisé en 2022)
- ✓ IME l'Alouette, ADAPEI<sup>16</sup>, à Pessac,
- ✓ Relais des aidants<sup>17</sup>, CCAS, à Mérignac,
- ✓ Ecole Thiers<sup>18</sup>, ville de Bordeaux.



Depuis juin 2021, nous dupliquons l'offre sur 2 lieux concomitamment. Ce sont donc 10 enfants qui sont accueillis chaque samedi sur 2 sites différents. Les espaces d'accueil sont prêtés gratuitement à l'association sur la base d'une convention partenariale.

#### Encadrement

Le SAAD **Amelis Domicile Services**<sup>19</sup> met à disposition 4 intervenants sociaux, chaque journée d'accueil. Ceci n'a pas toujours été simple à réaliser, notamment au regard des difficultés de recrutement rencontrées par tous les SAAD. L'apport d'étudiantes de l'IRTS NA<sup>20</sup>, recrutées par le SAAD, a représenté une main d'œuvre nous permettant de poursuivre l'expérimentation de la duplication.

Nous devons également souligner le partenariat fort avec l'association **Unis-Cité**<sup>21</sup> : nous entamons notre troisième période d'accueil d'un binôme de jeunes volontaires en service civique. Cette expérience de quelques mois au sein de *La Calmie*, leur permet de confirmer un choix d'orientation professionnelle. Le binôme, présent chaque journée d'accueil, est un véritable soutien.

<sup>14</sup> <https://ari-accompagnement.fr/>

<sup>15</sup> <http://www.institut-don-bosco.fr/>

<sup>16</sup> <https://www.adapei33.com/>

<sup>17</sup> <https://www.merignac.com/le-relais-des-aidants>

<sup>18</sup> <https://www.bordeaux.fr/o1462/thiers-elementaire->

<sup>19</sup> <https://www.amelis-services.com/>

<sup>20</sup> Institut Régional du Travail Social Nouvelle Aquitaine

<sup>21</sup> <https://www.uniscite.fr/>

## Financiers



Dès le démarrage de l'expérimentation en 2020, le Collectif Handicap ! a pu compter sur le soutien de partenaires financiers, publics et privés, concernés par les politiques publiques d'aide aux aidants. Ils nous ont renouvelé leur aide pour 2021 et 2022<sup>22</sup> et ont été rejoints par des partenaires complémentaires:

- ✓ AG2R,
- ✓ CAF,
- ✓ Conseil Départemental,
- ✓ Fondations Régionale et Nationale du Crédit Agricole,
- ✓ Malakoff Humanis,
- ✓ MicroDon MAIF,
- ✓ MSA,
- ✓ Rotary Club satellite des Portes du Médoc,
- ✓ Ville de Bordeaux.

## Relais institutionnels

Outre les partenaires cités au-dessus, d'autres sont également des relais essentiels dans l'information apportée aux familles et aux éventuels prétendants à l'encadrement des journées d'accueil :

- ✓ Différences et partages,
- ✓ Familles extraordinaires,
- ✓ IRTS Nouvelle Aquitaine,
- ✓ MDPH,
- ✓ MOBALIB,
- ✓ Récréamix 33.

## Projets et perspectives

- 1- L'élaboration et la rédaction de notre projet associatif 2023-2028.
- 2- La rédaction de notre règlement intérieur.
- 3- **La consolidation de l'activité par un financement pérenne** : la réponse à des appels à projets annuels obère la nécessaire vision à long terme du développement du dispositif. Cela entrave également la stabilité du poste de coordinatrice et l'augmentation de son temps de travail. Un financement pluriannuel est incontournable pour la modélisation du dispositif à l'échelle départementale en appui sur des dynamiques locales déjà à l'œuvre.
- 4- **L'engagement dans un partenariat avec la MDPH** : pour l'orientation de familles ayant besoin de répit et, éventuellement, travailler sur des possibilités de mutualisation de PCH en vue de rendre opérationnel le droit des familles au répit.

<sup>22</sup> L'AG2R, la MSA et les fondations du Crédit Agricole ont octroyé des financements de 2020 à 2021.

- 5- **La contribution à la création d'un pôle ressources répit départemental** : afin d'harmoniser les politiques publiques en faveur des aidants familiaux sur le territoire girondin en s'appuyant sur les ressources locales existantes.
- 6- **Le développement d'un partenariat avec les communes** : en permettant à leur personnel de se former à l'accompagnement de jeunes en situation de handicap, aux côtés des professionnels des SAAD, dans une participation active à l'accueil des enfants et des jeunes.
- 7- **La proposition de ce dispositif à l'Aide Sociale à l'Enfance** : afin que les assistants familiaux/familles d'accueil en charge de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents en situation de handicap puissent aussi bénéficier du répit offert par La Calmie.